

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE PONTOISE
VILLE D'OSNY

ARRETE N° : 018.2023

OBJET : Délégation à M. Foued BOUBERKA pour célébrer un mariage le samedi 9 juin 2023.

Le MAIRE D'OSNY,

VU les articles L. 2122-18 et L. 2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal des élections municipales du 26 mai 2020,

VU les procès-verbaux de l'élection du Maire et des adjoints du 26 mai 2020,

Considérant que le Maire et l'ensemble des adjoints ne pourront assurer la célébration des mariages le 9 juin 2023,

ARRETE

Article 1^{er} :

M. Foued BOUBERKA, conseiller municipal, est délégué pour remplir le 9 juin 2023 les fonctions d'officier d'état-civil, notamment pour célébrer le mariage de Madame Raja OURIMI et Monsieur Mahamadou SAMASA qui aura lieu à 14h00.

Monsieur le Directeur Général des Services de la ville d'Osny est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché et dont l'ampliation sera remise à l'intéressée et au Préfet.

Article 2 :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Osny, le 31 MAI 2023

Le Maire,

Jean-Michel Levesque

The image shows the official seal of the Mairie d'Osny, Val d'Oise, which is circular and contains a coat of arms. A blue ink signature is written over the seal. Below the signature, the name 'Jean-Michel Levesque' is printed.